



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-VIENNE



MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE  
LE BOURG  
87470 PEYRAT-LE-CHATEAU

**LE PRESIDENT**

Réf : SG/LV/KA

**Objet :**  
**COURRIER POUR L'ENQUÊTE  
PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU DE  
LA COMMUNE DE PEYRAT LE CHÂTEAU**

Panazol, le 15 Janvier 2018

Monsieur le Maire,

Le projet de PLU de votre Commune est actuellement en enquête publique.

Suite à la réunion d'exploitants agricoles que nous avons tenue dans votre Commune le 10 janvier dernier, nous portons à votre connaissance et à celle du commissaire enquêteur plusieurs observations et demandes qui viennent renforcer notre avis daté du 16 octobre dernier.

Magnac-Laval  
20 rue Camille Grellier  
87190 Magnac-Laval  
Tél. : 05 55 60 92 40  
Fax : 05 55 60 92 41  
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre  
1-3 place Léon Litaud  
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre  
Tél. : 05 55 48 83 83  
Fax : 05 55 48 83 82  
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche  
la Seynie  
87500 Saint-Yrieix-la-Perche  
Tél. : 05 55 75 11 12  
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées  
2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 Panazol  
87017 Limoges Cedex 1  
Tél. : 05 87 50 40 87  
Fax : 05 87 50 40 85  
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

- **Le Mas Royères**

- Afin de ne pas bloquer la réalisation de projets de bâtiments agricoles qui pourraient se concrétiser dans les années à venir, nous vous demandons de classer en zone Ab les parcelles section J n°394, 395, 396, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411.
- En raison de la présence de plusieurs habitations tiers, un permis de construire pour un bâtiment agricole sur les parcelles proposées en Ab risque d'avoir un avis défavorable. Plusieurs zones Ab autour d'autres hameaux présentent les mêmes contraintes.

- **Villechenine**

- L'exploitation agricole présente à Villechenine et sur les parcelles alentour est actuellement sur deux sites : Villechenine et La Chaise. Afin de ne pas bloquer dans l'avenir une possibilité d'installation agricole sur le seul site de Villechenine (avec construction de bâtiments agricoles et de maison d'habitation pour le nouvel installé), nous vous demandons d'agrandir les zones Ac et Ab car elles ne sont pas suffisamment étendues sur le projet actuel de PLU pour permettre ces réalisations.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 188 702 021 00034

APE 9411Z

www.synagri.com

www.chambres-agriculture.fr



www.afnor.org  
Conseil-Formation  
Liste des sites certifiés et  
de nos engagements sur  
www.chambres-agriculture.fr

SAFRAN

- La maison de l'exploitant agricole est en partie proposée en zone Ab. Dans un souci de cohérence avec votre zonage, nous vous demandons de l'inscrire totalement en zone Ac.

- **La Chaise**

- Un bâtiment agricole a été construit sur la parcelle section D n° 1660 (division parcellaire de l'ancienne parcelle section D n°1607). Il est, en partie, proposé en zone Ap. Nous vous demandons d'agrandir la zone Ab afin de prendre en compte le bâtiment actuel dans son ensemble et permettre son agrandissement.
- Des projets de bâtiments agricoles pourraient se concrétiser dans les années à venir sur les parcelles section D n°79, 416, 417, 1661. Elles doivent être proposées en zone Ab.
- La zone Ac est trop restreinte pour accueillir une maison d'habitation pour un exploitant agricole. Nous vous demandons de l'agrandir afin de ne pas bloquer un éventuel projet en raison des mêmes arguments avancés pour le lieudit Villechenine.

- **Longechaud**

Les zones Ab et Ac sont beaucoup trop restreintes pour permettre le développement de l'activité agricole. Il s'agit d'un jeune agriculteur et nous vous demandons d'agrandir suffisamment ces deux zones afin de permettre le développement de l'activité.

- **Le petit Grandmont**

Il s'agit quasiment de la plus grande zone Ab proposée sur le territoire. Or, il n'y a pas de bâtiment agricole dans le village ni de projet à notre connaissance. Par cet exemple, mais il y en a d'autres sur le territoire, nous nous interrogeons sur la pertinence et le choix de cartographie des zones Ac et Ab qui ne nous semblent pas cohérentes avec l'activité agricole présente à Peyrat le Château.

L'ensemble de ces observations et demandes vient conforter notre avis du 16 octobre dernier dans le constat que les zones Ab et Ac telles que proposées ne correspondent pas aux besoins de l'activité agricole et que rendre quasiment inconstructible la majeure partie des terres agricoles du territoire communal va à l'encontre du développement économique, voire de la pérennité des activités agricoles.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre notre courrier au commissaire enquêteur,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**J.M. DELAGE.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.M. Delage', is written over two horizontal lines that serve as a signature line. The signature is written in a cursive style.